



Honoraires de résultat excessif

Par **GUERIN Catherine**, le **03/08/2017** à **16:55**

Bonjour,

J'ai eu un procès face à un promoteur immobilier qui voulait m'expulser, j'ai apporté la preuve de ma bonne foi avec les justificatifs (quittances de loyer, lettres du précédent propriétaire etc) j'ai gagné (les honoraires étaient de 900 €) le promoteur a fait appel, j'ai gagné le procès (honoraires et frais d'environ 4000 €) ;

Le promoteur doit me verser 3 000 € par rapport à l'article 700.

Mais je viens de recevoir une demande d'honoraires de résultat de mon avocat qui s'élève à 15 000 €, je suis anéantie, il me réclame 10 % de ce que j'aurais dû payer si j'avais perdu le procès, c'est-à-dire 10 % de la somme réclamée par le promoteur. Je n'ai pas cet argent, est-ce normal. Il me dit suite à la convention d'honoraires mais je n'avais pas du tout compris cela

Cordialement

Par **youris**, le **03/08/2017** à **18:34**

bonjour,

comme nous n'avons pas connaissance de cette convention, difficile de dire qui a raison de vous ou de votre avocat.

salutations